l'infanterie a été une surprise ménagée à l'empereur Guillaume pour sa fête de l'autre jour, et assure que ce souverain a manifesté une très-vive satisfaction de ce martial bouquet. — Nous le croyons sans difficulté.

En ce qui concerne le matériel d'artillerie, la *Revue d'Artillerie* nous apprend que ces redoutables canons de campagne en acier Krupp, de calibres 4 et 6, dont nos soldats ont pu en de trop nombreuses occasions apprécier à leurs dépens la précision et la portée, incontestablement supérieures à celles de leurs propres pièces, viennent d'être mis au rebut.

L'ancien canon de 4, qui lançait un obus de 4 kil. 500 avec une vitesse initiale de 369 mètres par seconde, est remplacé par un canon de 8 centimètres lançant un obus de 5 kil. 70 avec l'énorme vitesse de 464 mètres.

L'ancien canon de 6 (ou *pièce lourde* de campagne, dont le projectile, de 6 kil. 270, était lancé avec une vitesse initiale de 331 mètres, est remplacé par un canon de 9 centimètres, lançant un obus de 7 kil. avec une vitesse initiale de 445 mètres par seconde.

Ce qui constitue la supériorité de ces nouveaux canons allemands sur les anciens, c'est l'extension qu'ils donnent à ce que l'on appelle la « zone dangereuse » du projectile. Cette *zone dangereuse* n'est pas, comme on pourrait le croire, l'espace de terrain balayé par la gerbe d'éclats de l'obus après qu'il a touché le sol; cette expression ne s'applique qu'à la portion extrême du parcours du projectile, considéré comme boulet, à un espace de la trajectoire compris entre le point où il touche la terre et celui où il commence à cheminer à hauteur de tête d'homme (1 m. 80).

On comprend que plus la trajectoire est tendue ou *rasante*, c'est-à-dire approchant de l'horizontale, et plus cette zone dangereuse du projectile est longue, plus, par conséquent, s'accroît la portée utile de la pièce. Mais une trajectoire fortement tendue ne peut résulter que d'une vitesse initiale très-intense imprimée au projectile.

Le nouveau canon prussien de campagne (léger) ou pièce de 8 centimètres, a une zone dangereuse de 46 mètres à la distance de 1,000 m., de 20 m., à la distance de 2,000 m., de 10 m. à 3,000 m., de 6 m. à 4,000 m. Les zones dangereuses de l'ancien canon léger de 6 n'étaient, pour les mêmes distances, que de 38, 14, 7 et 4 mètres.

L'amélioration obtenue, comme portée utile, peut donc être exprimée par 18 0/0.

Les zones dangereuses du nouveau canon de campagne (lourd) de 9 c. sont, pour les mêmes distances (sauf celle de 4,000 mètres sur laquelle les renseignements sont incomplets), de 42, 18 et 10 mètres, celles de l'ancienne pièce lourde de 6 étant de 33, 13 et 7 mètres. Le progrès réalisé, en portée utile, est ici d'environ 21 0/0.

Il est à noter que les énormes vitesses initiales des nouvelles pièces prussiennes, vitesses si prodigieuses qu'elles ont dû faire substituer à la chemise en plomb des projectiles des ceintures de cuivre ductile, n'ont pas obligé le constructeur Krupp à renforcer exagérément le poids de ces canons, qui sont relativement très-légers, bien qu'ayant à résister à un effort d'explosion énorme.

Tel est l'aperçu que nous avons cru devoir donner, — en passant — des travaux belliqueux de l'Allemagne, travaux qui peuvent bien, après tout, n'être que des préparatifs de paix, d'après l'axiôme classique : *Si vis pacem para bellum*. Il est vrai qu'à envisager à ce point de vue cette sorte de besogne, nous devons paraître à l'Europe fort en arrière des Allemands en fait d'intentions pacifiques...

LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*

Paris, le 17 avril 1875.

Les questions intérieures présentent, en ce moment, chez nous, bien peu d'intérêt. Il faut attendre le retour de l'Assemblée pour voir si notre politique sortira de l'état nuageux dans lequel elle se meut si péniblement. C'est de l'intérieur que peut venir le contre-coup qui nous obligera à réfléchir sérieusement sur la fragilité des institutions créées par le vote du 25 février.

Il faut lire les derniers débats des deux Chambres prussiennes sur la confiscation des biens de l'Eglise catholique, pour se rendre compte de la passion de plus en plus acharnée du prince de Bismark à l'égard de l'Eglise; nos journaux révolutionnaires ne se servent pas d'un langage plus violent contre le Pape et contre les doctrines catholiques ; le chancelier allemand accompagne ces attaques d'un ton sarcastique qui provoque l'hilarité des libres-penseurs, protestants et juifs dans les Chambres de Berlin. En lisant ces séances, il semble assister aux Assemblées de l'Enfer, d'écrites dans le poëme Milton, et M. de Bismark a toutes les allures et tient le langage du satan de l'immortel poëte Anglais.

L'incident relatif à la Belgique semble se compliquer. Le *Mémorial diplomatique* se range du côté de la Prusse contre le cabinet de Bruxelles. On lit ce matin dans ce recueil :

« Les griefs de l'Allemagne contre la Belgique ne sont donc pas nouveaux. Il est incontestable que la dépêche du cabinet de Berlin au gouvernement du roi Léopold a le caractère d'un avertissement, et les amis les plus dévoués de la Belgique doivent lui conseiller de faire disparaître les causes de conflit avec la chancellerie allemande. Nous apprenons, en effet, que les cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg se sont rangés, dans cette circonstance, du côté du gouvernement Allemand ; ces cabinets auraient voulu, nous dit-on, que le gouvernement Belge n'ait pas attendu si longtemps avant d'imposer un frein aux attaques de la presse et de faire prononcer la justice dans l'affaire Duchesne. On est ami de la Belgique, en lui rappelant que sa neutralité lui crée doublement l'obligation d'éviter les plaintes de ses voisins. »

S'il est vrai, comme le prétend le *Mémorial diplomatique*, que l'Autriche et la Russie appuient les réclamations de l'Allemagne contre la presse catholique Belge, le ministère va se trouver dans un grand embarras et les libéraux vont se réjouir. La note allemande n'a peut-être pas en réalité d'autre but, que de renverser le ministère catholique à Bruxelles, pour faire revenir au pouvoir les ennemis de l'Eglise.

Les renseignements que je reçois d'Espagne m'autorisent à penser que l'armée Carliste ne tardera pas à prendre une offensive énergique. Les généraux et les princes en congé ont rejoint le quartier royal.

La prise du fort d'Aspe, aujourd'hui démoli par les Carlistes, est d'autant plus importante, qu'il était protégé par trois autres forts et défendu par une garnison nombreuse.

Voilà plus d'un mois que le projet de *Convenio*. *Cabrera*, *Merry*, *Mazanedo* a été publié par les journaux de Paris. Les signataires annonçent des adhésions *par milliers*. LE DÉLAI ACCORDÉ AUX CARLISTES EST DÉJÀ EXPIRÉ, et le triumvirat ci-dessus n'a été suivi que par une douzaine de mécontents; on a parlé de plusieurs centaines, mais on s'est bien gardé de publier les noms.

Ajoutons qu'aucun journal de Madrid n'a reproduit le fameux *Convenio*. Ce silence et la note du ministère-régence rappelant que les propositions faites aujourd'hui aux Carlistes qu'on dit pourtant si abattus et si impuissants, ne sont autres que celles faites, plusieurs fois, prouvent que Messieurs Cabrèra, Merry et Mazanedo n'ont pas même réussi à faire sanctionner leur œuvre aussi pitoyable qu'inutile par le gouvernement Madrilène.

L'échec ne saurait être plus complet ni plus ridicule.

La guerre actuelle, un peu longue pour les étrangers, presque normale pour les Espagnols, ne finira qu'à coups de canons.

Puis, cette guerre finira avec la série de pronunciamentos libéraux qui ont scandalisé l'Europe, démoralisé et ruiné notre pays.

Le règne de Charles VII sera la paix, à la fois durable et prospère.

On annonce la publication prochaine d'un décret qui nomme l'amiral La Roncière Le Noury commandant de notre escadre d'évolutions; il aurait déjà pris pour chef d'Etat-Major le capitaine Duperré, ancien aide-de-camp du prince Impérial. On croit que ces nominations, d'une couleur trop bonapartiste, pourraient bien donner lieu à une interpellation.

M. Le Play, en écrivant à M. Edmond Demolins, pour le féliciter de son livre sur le *mouvement communal et municipal au moyen-âge*, avait prédit à l'auteur un grand succès. La prédiction de M. Le Play s'est réalisée, ce qui prouve que les esprits, à notre époque, sont ouverts à toutes les vérités religieuses, politiques et sociales. M. Le Play déclare que toute intelligence droite qui lira le volume de M. Demolins, s'arrêtera sur la pente dangereuse où nous ont successivement entraîné les erreurs de la monarchie en décadence et les violences de la Révolution. L'auteur du *mouvement communal* a démontré, par les textes les plus authentiques, que le moyen-âge, malgré ses lacunes et ses défaillances, avait communiqué à notre race des qualités détruites par les faux principes de la Révolution; ce moyen-âge possédait des libertés qui nous ont été ravies par le césarisme et le positivisme moderne. Nous ne saurions trop utilement propager cet instructif volume in-12 de 350 pages, publié chez Didier. Je m'associe pleinement à cet éloge donné par M. Le Play à l'auteur :

« J'aime ce livre, non-seulement parce qu'il contient des vérités, mais parce qu'il est l'œuvre d'un français de 24 ans et parce que vous n'êtes point une exception parmi la jeunesse qui m'entoure. »

DE SAINT-CHÉRON.

ETRANGER

AFFAIRES D'ESPAGNE. — M. Adrien Maggiolo résume de la manière la plus complète, dans l'*Union*, les faits qui ont amené l'exécution, par voie de représailles, de huit soldats alphonsistes. Nous lui empruntons cette exposition :

« Le général Mendiry, chef d'état-major général de l'armée royale du Nord, a été contraint à l'un de ces actes rigoureux que prévoit le code militaire chez les nations civilisées. Il a dû protéger la vie des prisonniers et l'honneur des armes espagnoles par de justes représailles. Huit soldats alphonsistes, tirés au sort, ont été fusillés, le 7 du présent mois, à Estella, ainsi qu'il a été relaté par le *Cuartel Real*, journal officiel. Un ordre général a fait connaître aux troupes la triste exécution et ses impérieux motifs. Cet ordre a été publié. On ne sait pas mentir chez les carlistes.

» Ni Dieu, ni la Patrie, ni le roi ne veulent être ainsi servis. Vous pouvez continuer à calomnier : nous ne vous opposerons que la vérité, et elle suffira bien à votre confusion.

« Le *Cuartel Real* publie *in extenso* de longs documents, lettres échangées entre les états-majors carlistes et alphonsistes, d'où ressort clairement l'évidence. Un partisan, don Tirso Lacalle, surnommé *el Cojo* (le boiteux), *de Cirauqui*, qui a racolé une petite bande libérale, pratique avec la plus odieuse régularité le système de l'assassinat à froid sur les prisonniers qu'il peut faire à l'armée carliste.

« Voici un relevé de ses états de service :

« 1° 28 novembre 1874. Deux soldats de l'armée carliste, pris le 25, fusillés près de Murillo del Cuende.

» 2° En janvier 1875, trois prisonniers carlistes fusillés à Larraga; deux au lieu dit *la Casa del Estafetero*, sur la route de Tafalla, et un à San Martin de Unx, en tout six.

» 3° 29 mars 1875. Huit carlistes prisonniers assassinés à San Martin de Unx, après qu'ils s'étaient rendus sous promesse formelle de la vie sauve.

» Les premiers actes de férocité de Tirso Lacalle motivèrent un échange de dépêches entre Mendiri et Moriones, qui répondit à des plaintes très nettes et très précises par de vagues et banales déclamations.

» Au mois de février, désespérant d'avoir justice, le général Mendiry fit tirer au sort huit prisonniers alphonsistes, voulant arrêter, s'il se pouvait, par un exemple énergique, les férocités d'une guerre impitoyable. Le roi Charles VII, n'écoutant que son cœur généreux leur fit grâce.

» Les nouveaux attentats de San Martin de Unx devaient le récompenser de sa clémence. Il comprit alors que son devoir, devenu pénible, mais strict, est de protéger, fût-ce au prix de mesures qui coûtent à sa paternelle bonté, de protéger ses héroïques volontaires et de rassurer, dans la guerre qu'ils font si loyale et si courageuse, un traitement du moins honorable de la part des ennemis

» Tout fut encore tenté. Le général Mendiry chargea don Jose de Guicoechea d'être son intermédiaire auprès du général Quesada, commandant en chef de l'armée alphonsiste, du Nord, et se montra aussi conciliant que l'honneur peut le permettre, dans la demande de réparations acceptables. Ce ne fut qu'après avoir épuisé tout ce que la patience d'un général chrétien et humain pouvait tenter, qu'il se résigna à faire justice.

» Il y a maintenant un traité, traité formel, entre les belligérants carlistes et alphonsistes, pour régler l'échange des prisonniers. Ce traité n'obligerait-il donc que les carlistes? Les autres en voudraient-ils sans réciprocité accaparer les bénéfices? Quel est l'officier loyal d'une armée régulière qui ne trouvera la conduite du général Mendiry parfaitement correcte? Il avait demandé que Tirso Lacalle fût mis en état d'arrestation provisoire, jusqu'à ce qu'une commission mi-partie de l'un et de l'autre camp eût prononcé sur les faits après enquête. Toujours chevaleresque et impartial, Mendiry offrait spontanément à Quesada de lui remettre un sergent carliste accusé d'avoir égorgé deux prisonniers libéraux à Mujardin. Nous ne connaissons pas deux poids et deux mesures, nous autres légitimistes, et les prisonniers alphonsistes n'ont à craindre de nos amis, malgré toutes les provocations, ni feinte, ni brutalité, ni trahison. »

— .

LA LIBERTÉ RELIGIEUSE A GENÈVE.

Un nouvel acte d'intolérance vient de signaler la lutte qui se poursuit à Genève entre les catholiques ultramontains et la secte des *vieux-catholiques*. L'église Notre-Dame, qui avait été fondée par les catholiques romains, et qui était restée jusqu'à ce jour leur propriété légitime, vient d'être violemment fermée et les scellés ont été apposés.

C'est le 6 avril que s'est passé cet acte odieux, à 5 heures du matin, avec un grand déploiement de police.

Voici comment le *Courrier de Genève* raconte la scène qui a eu lieu entre les agents de l'autorité et le recteur de Notre-Dame, accompagné de ses quatre vicaires.

« M. le recteur et ses vicaires vinrent en toute hâte à la petite porte de droite non encore clouée et demandèrent à entrer.

» Aussitôt un coup de sifflet amena toute la police sur ce point : les prêtres étaient tiraillés en tout sens par les agents, qui voulaient les écarter; ils parvinrent cependant à résister en se cramponnant à la porte, qu'ils ouvrirent. Derrière la porte, dans le tambour intérieur, se rencontre à l'instant même M. Deshusses, accompagné de six à huit hommes; M. le recteur de Notre-Dame lui dit :

» — Que faites-vous ici à ces heures? Vous venez faire nuitamment un acte de voleur. En vertu de quel droit êtes-vous là?

» M. Deshusses. — En vertu de l'élection.

» M. le recteur. — Je proteste; l'élection ne vous a pas donné le droit de violer l'église. *Je proteste au nom des vrais catholiques. au nom du constructeur*, M. Dunoyer, *au nom des donateurs* (M. Dunoyer, malade depuis plusieurs jours, n'a pu être présent pour protester)...

» Pendant ce temps, un vicaire dit : Entrons ! allons sauver le Saint-Sacrement !

» M. le recteur parvint à forcer le passage de la porte du tambour, gardée par cinq ou six hommes. Les vicaires qui le suivaient furent refoulés brutalement et accrochés par les agents du dehors, auxquels M. Deshusses ou l'inconnu placé près de lui ordonna d'agir.

» M. le recteur, dans l'église, insistait énergiquement pour obtenir la liberté d'emporter le Saint-Sacrement. M. Deshusses refusait, disant que rien ne serait touché ni changé pendant les débats du procès. M. le recteur déclara qu'il ne sortirait pas de l'église sans emporter le Saint-Sacrement, ce qui fit cesser l'opposition.

» Au bout de cinq minutes, M. le recteur sortit enfin avec le saint-ciboire sous son habit; les vicaires, après avoir fait la génuflexion, l'escortèrent, jusqu'à la chapelle des sœurs, à quelques minutes de distance, où il fut déposé. »

Cette relation est signée du recteur de Notre-Dame de Genève et de ses quatre vicaires; elle ne paraît malheureusement que trop authentique.

En raison de ces faits, une protestation a été adressée au conseil d'Etat helvétique par Mgr Mermillod.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — *Imprimerie Alfred Reboux*. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous avons annoncé que M. Krautz avait été nommé rapporteur par la commission chargée d'examiner le projet de tunnel entre la France et l'Angleterre. Le rapport de M. Krautz est favorable au projet; il est déjà très avancé et sera déposé sur le bureau de l'Assemblée aussitôt la rentrée.

A plusieurs reprises, il nous a été demandé des explications du paragraphe 4 de l'art. 17 de la loi militaire du 27 juillet 1872, lequel est ainsi conçu : Est exempté du service d'activité en temps de paix... « Celui dont un frère sera dans l'armée active. »

Nous ne pouvons mieux faire que de mettre ici sous les yeux de nos lecteurs l'art. 96 d'une instruction de M. le ministre de la guerre en date du 28 avril 1873. M. le ministre y interprète comme suit le paragraphe en question :

Art. 96. (Frères de militaires dans l'armée active) : « La dispense prévue par le paragraphe numéroté 4° de l'art. 17 de la loi du 27 juillet 1872 est accordée au frère de l'homme lié au service à un titre qui l'oblige à demeurer cinq années sous les drapeaux.

» Par conséquent, elle doit être refusée à celui dont le frère est :

» 1° Désigné pour passer dans la disponibilité ;

» 2° Inscrit sur les contrôles de la disponibilité ou de la réserve;

» 3° Rentré au drapeau après avoir été envoyé en disponibilité ;

» 4° Ajourné ou classé dans le service auxiliaire.

» Les sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats des corps de troupes composant les armées de terre ou de mer sont considérés comme présents sous les drapeaux lorsqu'ils se trouvent dans l'une des positions suivantes :

» A leur corps ou en mission ;
» En congé de semestre ;
» En congé de convalescence ;
» En congé temporaire ;
» En permission d'absence ;
» Enroute pour rejoindre.

» Art. 97 : « Legendarme lié au service en vertu d'une commission ministérielle, et l'officier, dans quelque position, d'ailleurs, qu'il se trouve, sauf le cas de mise en réforme par mesure disciplinaire, procurent à leurs frères la dispense prévue par le paragraphe numéroté 4 de l'article 17 précité. »

—

Voici le texte de la décision ministérielle qui règle l'uniforme de l'armée territoriale :

Article 1er. L'uniforme de l'armée territoriale est semblable, pour chaque arme qui la compose, à l'uniforme de l'arme correspondante de l'armée active.

Art 2. Par suite, les divers règlements qui régissent l'uniforme de l'armée active (officiers, sous-officiers et soldats), sont applicables à l'armée territoriale.

Art 3. Le signe distinctif adopté pour différencier les deux armées consiste uniquement dans la nuance des numéros des corps appliqués sur le col et sur les vêtements; ces numéros seront uniformément blancs pour tous les hommes de troupe appartenant à l'armée territoriale, tandis que l'armée active conservera les diverses nuances de numéros qui ont été adoptées pour chaque arme.

Art. 4. Le signe distinctif de l'officier de l'armée territoriale consiste en une boutonnière faite avec un galon d'or ou d'argent, selon la couleur du bouton, façon dite en trait cotelé de 8 m/m de largeur.

Cette boutonnière est appliquée, horizontalement, sur le milieu de chaque côté du collet à une distence invariable de 15 m/m du dernier chiffre du numéro du corps.

Elle est formée, rectangulaire, d'un petit bouton d'uniforme cousu sur son milieu; elle doit avoir pour tous les grades uniformes une longueur uniforme de 40 m/m.

—

Le capitaine Boyton ira vers le 10 mai à Paris, il vient montrer de près son appareil aux Parisiens. Le capitaine, afin de bien faire comprendre son système à toute la ville, partira, à chaque expérience, de Bercy, et descendra la Seine jusqu'à Saint-Cloud.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église Notre-Dame, le lundi 19 avril 1875, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur CHARLES-JOSEPH-DÉSIRÉ DESMETTRE, époux de Dame HENRIETTE BOITEL, décédé à Roubaix, le 24 avril 1874, dans sa trente-neuvième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, le mardi 20 avril 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur GUSTAVE-FERDINAND-LOUIS ROGUES, époux de dame MARIE HAECK, décédé à Roubaix, le 15 avril 1874, dans sa 54e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église Notre-Dame, le mardi 20 avril 1875, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame CATHERINE VANDEPEUTE, veuve de Monsieur JEAN-FRANÇOIS GOESSENS, décédée à Roubaix, le 14 mars 1874, à l'âge de 71 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Cours de Chimie.

Lundi 19 avril à huit heures du soir.

Etude des matières colorantes minérales : du fer et de ses composés employés en teinture et en impression; rouille et bleu de Berlin ou de Prusse; bleu soluble; bleu de France; bleu de Turnbull.

Cours de Physique

Mercredi 21 avril à 8 heures du soir.

Electricité statique; des condensateurs; effets de l'électricité; des machines de la dernière exposition.

Vente publique des denrées alimentaires, Grande Place

Le directeur de la vente publique des denrées alimentaires informe les habitants de Roubaix qu'ils trouveront dans son établissement à partir du samedi 17 courant toute espèces de primeurs.

Il leur rappelle en même temps qu'il a pris les dispositions nécessaires pour avoir toujours un approvisionnement complet de viandes de boucherie de 1re qualité et aux prix les plus réduits.

Pour éviter les encombrements, les dames sont priées de faire leurs approvisionnements dans l'après-midi principalement le vendredi et le samedi.

Prix de revient des Viandes

DROITS D'OCTROI COMPRIS.

		1re QUAL.	2e QUAL.	3e QUAL.
Bœuf	le k°	1.54	1.31	1.07
Vache	»	1.49	1.17	0.84
Taureau	»	0.00	0.00	0.00
Veau	»	2.07	1.82	1.62
Mouton	»	1.68	1.58	1.38
Porc	»	1.50	1.45	1.40

Roubaix, le 17 avril 1875.

Le Maire de Roubaix,
C. DESCAT.

LE THÉATRE DES FRÈRES GAILLET.

Puisqu'il nous est arrivé de consacrer un petit mot d'éloge au théâtre Casti, nous ne devons omettre de mentionner le théâtre des Frères Gaillet, monté sur la place du Marché aux Charbons, qui représente chaque soir des pièces dramatiques et comiques fort suivies et fort applaudies. La troupe n'est pas nombreuse, mais elle se multiplie et fait les meilleurs efforts pour attacher à ses représentations le public, qui a l'air de s'y plaire. On s'étonnerait bien d'entendre nommer les personnes haut placées qui ne croient pas descendre en se mêlant au monde ordinaire des spectateurs : excellente preuve du mérite soit des drames ou des comédies jouées, soit même des artistes qui les interprètent. Si l'on croyait, par exemple, que tels noms qu'on lit sur les affiches, comme ceux de MM. Gaillet aîné, Florentin, Mmes Fabry, Gaillet et Florentin, ne peuvent être tout au plus que des noms de bons acteurs de foire, c'est là une prévention que l'audition d'une seule pièce aurait bien vite effacée. MM. Gaillet aîné, Florentin et Mme Fabry nous ont paru en particulier assez bien doués, chacun dans son genre, pour satisfaire à des goûts beaucoup plus mûrs ou même plus relevés que ceux qu'on s'attend à rencontrer à la foire.

Ici donc, aussi bien qu'à Casti, le succès est mérité.

Il n'y a pas de raison de penser qu'il puisse cesser avant la fin, notre population prouve qu'elle n'est pas seulement récréée par la vue des spectacles d'acrobates, mais qu'il y a des amusements plus intellectuels auxquels elle se montre autant et plus sensible. J. A.

Faits Divers

— On annonce la mort de Charles Couderc, l'ancien chanteur de l'Opéra-Comique. Couderc était âgé de 64 ans.

— Les débats de l'affaire Philippart-Oudin ont continué hier devant la cour. L'audience a été consacrée au réquisitoire de M. l'avocat général Hémar qui a conclu à la confirmation de la sentence des premiers juges. L'arrêt sera rendu lundi.

— M. le procureur général a notifié hier, à M. le président de l'Assemblée nationale, l'arrêt de la cour d'Orléans qui a confirmé le jugement déclaratif de la faillite de M. Kulm, député de l'Indre-et-Loire, qui entraîne la déchéance de ce député.

— Hier, a eu lieu au Palais de l'Industrie à Paris, le carrousel militaire par lequel se trouve terminées les fêtes du concours hyppique. A 10 h. du matin, les premiers rangs des banquettes ont commencé à se garnir; à midi les galeries latérales étaient combles, bien que le carrousel ne dût commencer qu'à 1 h. Le maréchal-président, accompagné de Mme la duchesse de Magenta et de plusieurs membres de sa famille et entouré d'une nombreuse suite composée des hommes marquants du gouvernement, a assisté à cette solennité dont le programme était vraiment des plus attrayants. 74 élèves de l'école St-Cyr et 18 officiers de l'école d'état-major ont pris part aux exercices. La musique de la garde de Paris a exécuté les plus beaux morceaux de son répertoire.

— UNE CONVERSION FAITE PAR UN MARTYR. — Près de l'endroit où ont été fusillés le P. Captier et les compagnons de son martyre, se trouvait un débit de boissons tenu par une femme presque toujours ivre et dont la conduite était déplorable.

Quelque temps après la défaite de la Commune, au mois de juillet 1871, le propriétaire de la maison vint réclamer son loyer. Cette femme, qui l'accueillait jadis avec des injures, se montra polie et réservée; son établissement était bien ordonné et paisible.

Le propriétaire surpris ne put s'empêcher de lui demander la cause d'un si grand changement.

— Ah Monsieur, répondit-elle avec des larmes dans la voix, quand on a vu comme moi, mourir ces hommes saints et convaincus, on est forcé de croire

---

peler par le brigadier, et, pendant tout le temps que vous avez été avec lui, un rien pouvait lui donner l'éveil.

—Bah ! le brave homme avait en moi une confiance absolue, et je suis bien certain qu'il n'a meme pas pensé à se douter de la vérité. Mais le danger est passé; n'y pensons plus. Comment va Mme Capelle ?

— Ma mère est bien mal, monsieur le curé; elle vous attend avec impatience.

L'abbé entra aussitôt dans la chambre de la malade, et resta quelque temps seul avec elle; puis, toutes les personnes de la maison furent appelées pour assister à l'administration de la mourante.

Cette cérémonie si triste, et si imposante par elle-même, empruntait encore aux circonstances présentes un caractère de grandeur et de solennité exceptionnel.

Le prêtre portait sur la poitrine, et cachée dans ses vêtements, une petite boîte en argent renfermant d'un côté, une hostie consacrée, de l'autre les huiles bénies pour les onctions dernières. On prépara à la hâte un modeste autel composé d'une table recouverte d'un linge blanc; un crucifix retiré d'une cache secrète, y fut placé entre deux flambeaux, tous les assistants s'agenouillèrent. Le prêtre, revêtu d'un surplis, qu'il avait eu soin d'envoyer avant lui, s'approcha de la malade, la communia, et lui donna ensuite le sacrement des infirmes.

La vieille paysanne répondit d'une voix ferme aux prières de l'Eglise; mais quand la cérémonie fut terminée, ses forces étant épuisées, on vit ses lèvres blêmir, une sueur froide couvrit son front, ses yeux se fermèrent, c'était le dernier combat.

Le ministre de Dieu, au milieu des sanglots des assistants, récita les sublimes prières des agonisants. La malade ne paraissait plus avoir conscience de ce qui se passait autour d'elle, mais, quand le prêtre prononça ces Mots : « Partez, âme chrétienne! » Faisant un suprême effort, elle se leva sur son séant, appela sa fille et ses serviteurs qui entouraient son lit, souleva sa main tremblante, et donna à sa fille une dernière bénédiction.

—Adieu..je vais paraître devant mon juge et mon sauveur, j'espère tout de sa bonté... Persévérez toujours dans le service de Dieu, fuyez les méchants, mais ne les craignez pas. Dieu seul est puissant! Tout le pouvoir des hommes se borne à vous ôter la vie du corps et vous voyez ce que c'est que la vie, tôt ou tard, il faut la perdre, et paraître devant le Juge suprême. Alors toute vertu sera récompensée, toute souffrance terminée et remplacée par un infini bonheur, mais aussi toute faute sera punie. Adieu.. je prierai pour vous, et pour la France si malheureuse...

A peine avait-elle fini ces mots, que cette valeureuse chrétienne laissa retomber sa tête sur son oreiller, et exhala un soupir, c'était le dernier...

Après quelques minutes données à la première douleur, la fermière se leva. A cette époque néfaste, un seul moment de distraction pouvait avoir les plus terribles conséquences.

Elle fit donc disparaître les objets qui avaient servi à la lugubre cérémonie, puis s'adressant au prêtre :

— Il ne nous sera pas possible de faire enterrer ma mère avec les prières et les bénédictions de l'Eglise ; mais je voudrais au moins assister à une messe dite pour elle...

— Ce sera facile : je célèbre les saints mystères après demain à minuit à la ferme Dourlens, j'offrirai le saint sacrifice pour votre bonne et sainte mère.

— Je vous remercie bien, monsieur le curé, et je ne manquerai pas d'y assister.

— Mais, dites-moi, continua l'abbé Varlet, la jeune fille qui était là tout à l'heure, et qui fait l'office de servante n'est pas de ce pays.

(A suivre).